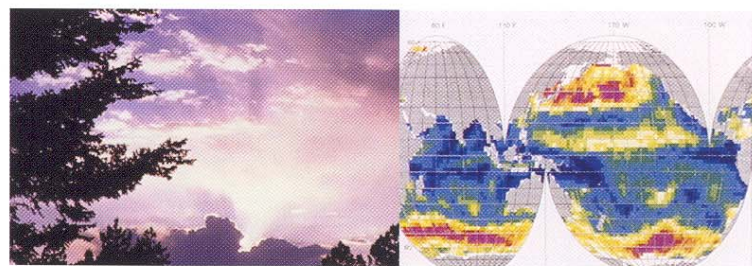


## Les grands travaux de l'Opecst : santé, bioéthique, espace & recherche

“ **Santé publique** : pour une approche raisonnée et humaniste ”

Depuis 20 ans, l'Opecst s'est trouvé au cœur des débats relatifs à la santé publique. 1996 représente à cet égard une date-charnière avec la publication du rapport consacré aux liens entre santé et environnement. L'Office a posé les principes éthiques de la réflexion qui, tout en conservant le souci d'une pleine et entière objectivité scientifique, se doit d'être centrée sur l'humain et l'individu. Constatant que les mauvaises conditions de vie accroissent le risque pathologique, le rapport plaidait pour une prise en compte, à côté des atteintes physiques, des agressions sociales et sociétales qui peuvent avoir une conséquence sur la santé et l'équilibre psychologique. Ce faisant, l'Office a pu définir les premiers éléments de ce qu'il dénomme une « éco-éthique », appelée à devenir, selon lui, aux côtés de la bioéthique, un des piliers d'une action publique raisonnée.

Depuis lors, l'Office a été régulièrement saisi des questions relatives aux menaces que recèle notre environnement quotidien pour la santé de chacun. Lors de chaque étude, l'Opecst a veillé à adopter une démarche conciliant responsabilité, avec le souci permanent de relativiser les craintes non fondées sur des données objectives, et d'autre part efficacité, en multipliant les recommandations d'action concrètes et précises. Tel fut notamment le sens des préconisations émises sur l'amiante ou l'effet des métaux lourds sur la santé.



Cette même démarche de transparence et de refus de toute complaisance a prévalu lors des études réalisées en 2002 sur la consommation de drogues - permettant ainsi de réfuter le concept de « drogue douce », dépourvu de réelle pertinence scientifique – ou encore lors des travaux consacrés à la téléphonie mobile ou aux OGM. Dans ces deux derniers domaines, l'Opecst a souligné le paradoxe entre la perception d'un risque par l'opinion et l'absence à ce jour de données objectives permettant de l'établir. Fidèle au principe de transparence, l'Office a dégagé plusieurs axes d'action, associant les citoyens aux procédures d'information et de concertation.

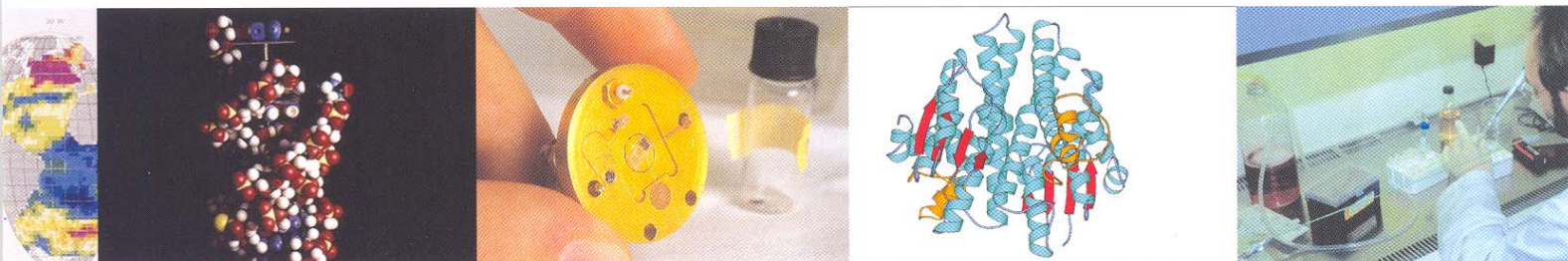
**A noter** : soucieux d'une réactivité maximale face à l'événement, l'Office a, en marge de ses rapports, organisé plusieurs auditions publiques sur l'état des connaissances relatives à un problème spécifique, ainsi sur l'ESB en 2000 ou la légionellose en 2004.

## Bioéthique : une réflexion qui fait aujourd'hui référence

En 1992, saisi de la question « *des sciences de la vie et des droits de l'homme* », l'Opecst a apporté une décisive contribution au débat, alors naissant, sur les questions de bioéthique, sous la forme d'une étude exhaustive élaborée au terme de 350 heures d'entretiens conduits dans huit pays, et qui demeure aujourd'hui un document de référence. L'Opecst a depuis lors développé son activité de réflexion et d'évaluation autour de trois préoccupations majeures :

### 1. rendre compte des avancées permises par la recherche en faveur de la santé

L'ensemble des rapports de l'Office relatifs à la santé ont mis en évidence les progrès thérapeutiques réalisés et les



nouvelles perspectives offertes par les découvertes scientifiques et les innovations techniques, tout en se préoccupant des incidences éthiques.

### 2. définir un cadre légal répondant à une exigence éthique forte

Clonage, brevetabilité du vivant, assistance médicale à la procréation, thérapie cellulaire ont fait l'objet d'une réflexion qui est devenue, au fil du temps, pratiquement permanente. L'Office a notamment contribué à dégager des éléments de réflexion et de proposition en vue des débats législatifs. C'est ainsi que, sur la base de recommandations formulées par l'Opecst, l'Assemblée nationale a, en février 2002, adopté à l'unanimité un amendement refusant la brevetabilité des séquences génétiques humaines.

### 3. éclairer sur l'importance des enjeux économiques

L'Office a tenu les parlementaires informés des stratégies commerciales déployées en matière d'appropriation du vivant dans les différents pays.

## Conquête spatiale : vision pionnière pour la France et pour l'Europe

La politique spatiale permet de mesurer, dans un domaine où la prise de décision dépasse pourtant la seule compétence du Parlement français, l'influence prise par l'Opecst en matière de choix technologiques. Les recommandations formulées par l'Office dès 1991 à l'occasion du rapport sur la politique spatiale française et européenne, complétées en 2001 par l'étude « *L'Espace : une ambition politique et stratégique pour l'Europe* », ont en effet inspiré les axes de la politique européenne :

- le renforcement de la coopération entre les agences spatiales autour de grands projets fédérateurs tels que l'observation de la Terre ou la navigation par satellite, concrétisée en 2003 par le programme Galileo ;

- la nécessité pour les Européens de pérenniser un accès indépendant à l'espace, en plaçant Kourou au cœur de l'effort public et de la coopération avec la Russie, décision entérinée par la conférence de l'ESA en 2003.

## Informatique, communications, électronique : agir pour la compétitivité française et européenne

Si chacun peut mesurer dans sa vie quotidienne l'importance prise par l'électronique et les nouvelles technologies de l'information, une juste appréciation des enjeux industriels induits par ces technologies demeure nécessaire. A cet égard les travaux de l'Opecst, ont favorisé une meilleure prise de conscience de leur caractère stratégique pour l'avenir de notre économie. Harmonisation européenne, soutiens publics directs et indirects en faveur de secteurs très fortement créateurs d'emploi, d'entreprises engagées dans ces activités stratégiques : tels sont les grands principes de compétitivité défendus par l'Office à travers ses rapports sur la télévision haute-définition, les semi-conducteurs électroniques, la téléphonie mobile ou encore la biométrie.